



## **ENERGIES RENOUVELABLES**

### **Autoconsommation photovoltaïque : une formation en ligne pour accompagner les professionnels du secteur**

Paris, le 11 septembre 2017 – L'association Qualit'EnR, spécialisée dans la qualité d'installation pour les énergies renouvelables, propose une nouvelle formation en ligne sur l'autoconsommation photovoltaïque afin d'accompagner cette pratique en plein essor. Ce module complémentaire permet aux professionnels du secteur de se former aux spécificités liées à l'autoconsommation et au nouveau contexte réglementaire découlant de l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017. Un sujet au cœur de l'actualité à l'heure où la CRE s'apprête à lancer demain une concertation nationale tandis que le 2<sup>e</sup> colloque national autoconsoPV d'ENERPLAN dont Qualit'EnR est partenaire affiche complet.

Afin de répondre aux évolutions récentes de la filière, Qualit'EnR lance une formation en ligne dédiée aux installations photovoltaïques en autoconsommation. Elle s'adresse aux professionnels ayant déjà suivi la formation "Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence électrique", indispensable à l'obtention de la qualification QualiPV. La première session en ligne est lancée ce jour, elle est ouverte aux entreprises d'installation qualifiées par Qualit'EnR.

### **Une demande forte des Français**

Avec 9 Français sur 10 qui préféreraient consommer directement l'électricité produite par leurs panneaux solaires plutôt que de tout vendre au réseau (*sondage OpinionWay pour Qualit'EnR de janvier 2017*), **l'autoconsommation photovoltaïque est une demande qui connaît un véritable engouement.** Dans le cadre de la transition énergétique du

pays, elle est incitée par l'Etat et sera amenée à jouer un rôle majeur dans l'habitat de demain avec les bâtiments à énergie positive (BEPOS) dont la généralisation est prévue dès 2020.

## Une formation adaptée aux enjeux actuels

Disponible depuis quelques mois en présentiel au sein du réseau des organismes de formation agréés par Qualit'EnR, **cette formation sera dorénavant proposée en ligne sous le format SPOC (Small Private Online Course).**

Avec une simple connexion Internet, le SPOC permet au professionnel de suivre une formation de qualité à distance et selon ses disponibilités. Une fois la formation réussie, il sera possible d'obtenir un diplôme sanctionnant ce module de formation complémentaire. Réservée aux entreprises qualifiées, **cette formation en ligne propose un accès digital au support pédagogique élaboré par des experts** du réseau de Qualit'EnR.



## Un dispositif en phase avec le nouveau cadre réglementaire

Avec l'essor de l'autoconsommation photovoltaïque, l'Etat a souhaité se doter d'une réglementation capable d'accompagner le développement de cette pratique vertueuse grâce à l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017, qui fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïque implantées en toiture dont la puissance ne dépasse pas 100 kWc.

Pour rappel, ce nouveau texte de loi introduit **plusieurs évolutions majeures** pour les professionnels :

- L'obligation de **recourir à une entreprise qualifiée RGE dans le domaine** (QualiPV Elec ou équivalent) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 afin de

bénéficiaire des aides publiques pour les installations photovoltaïques jusqu'à 9 kWc. Cette exigence de qualification sera étendue jusqu'à 100 kWc en 2018.

- L'instauration d'une **nouvelle aide à l'autoconsommation sous la forme d'une prime à l'investissement** de 400€/kWc jusqu'à 3kWc de puissance et de 300€/kWc jusqu'à 9 kWc de puissance (CRAE avec autoconsommation totale ou partielle). Un tarif d'achat en surplus incite également à consommer un maximum de sa production : 10c€/kWh jusqu'à 9 kWc de puissance et 6 c€/kWh au-delà (jusqu'à 100 kWc). L'intégration au bâti ne fait pas partie des critères d'éligibilité et le tarif d'achat est fixe pour la vente en surplus.

La mise en place de **nouveaux tarifs d'achat pour la vente totale avec la fin programmée de la valorisation de l'intégration au bâti**. Le seul critère requis est désormais celui des critères généraux d'implantation. Une disposition transitoire prévoit une prime dégressive sur 6 trimestres, qui débutera à 4.5c€/kWh et prendra fin au 30 septembre 2018, pour les installations concernées par l'intégration au bâti.

*« Avec cette formation en ligne, Qualit'EnR souhaite continuer à innover dans l'accompagnement des professionnels du secteur en leur offrant un support accessible et qualitatif, puisque développé par des experts avec des exigences similaires à celles des supports pédagogiques conçus pour les référentiels agréés par l'Etat. Les entreprises d'installation pourront ainsi répondre à la demande croissante de leurs clients en matière d'autoconsommation. Avec cette révolution énergétique, la filière photovoltaïque a rendez-vous avec l'Histoire ! »* indique **André Joffre, Président de Qualit'EnR.**

[www.formation-enr.org](http://www.formation-enr.org)

**A propos de Qualit'EnR :**

Qualit'EnR est une association à but non lucratif créée en 2006 pour accompagner l'essor des énergies renouvelables en France. Fédérant les principaux acteurs de ce secteur d'activité, l'objectif de Qualit'EnR est de contribuer à un développement de la filière par la confiance en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers. Pour cela, Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises d'installation

avec des signes de qualité reconnus qui bénéficient tous de la mention « RGE » des pouvoirs publics : Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour le solaire photovoltaïque, Qualibois pour le bois énergie, QualiPAC pour les pompes à chaleur, Qualiforage pour le forage géothermique et Chauffage + pour les chaudières à condensation et micro-cogénération. Qualit'EnR dispose à ce titre d'une accréditation délivrée par le Cofrac (accréditation n°4-0560. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)). Par ailleurs, Qualit'EnR délivre également des agréments dans le domaine de la formation professionnelle appliquée aux énergies renouvelables et au bâtiment.

Site web : [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org)

Twitter : [@qualitenr](https://twitter.com/qualitenr)

### **Contact Presse – Rumeur Publique**

Marie Goislard – [marie@rumeurpublique.fr](mailto:marie@rumeurpublique.fr) – 01 55 74 52 33 / 06 21 23 37 75